Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 27 (1882)
Heft: 3

Nachruf: Nécrologie : Zangger-Medici
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quant aux procédés tactiques à mettre en œuvre, il ne semble pas en surgir de nouveaux. Ceux que l'on prône sont toujours ceux qu'ont employés les cavaleries de Frédéric ou de Napoléon. C'est que, tandis que l'action des autres armes se transforme chaque jour en suivant pas à pas les changements d'organisation et les progrès techniques, l'action de la cavalerie, participant en quelque sorte de la soudaineté de la conception qui l'enfante, domine, comme le dit fièrement le colonel Kœhler, « ces questions de forme et de matière ; » c'est qu'elle dépend exclusivement de ces facteurs éternels : le coup d'œil, l'intelligence et l'audace.

(Revue militaire de l'étranger.)

NÉCROLOGIE

Zangger. — Medici.

Dans la nuit du 6 au 7 mars est décédé subitement à Zurich M. le colonel Zangger, vétérinaire en chef de la Confédération suisse.

C'est une nouvelle et grande perte pour l'armée fédérale, à laquelle ce savant spécialiste rendait depuis longtemps d'excellents services. Dans le poste difficile autant qu'important qu'il desservait, il s'était acquis l'estime de tous par la droiture de son caractère, par la franchise et la justice de ses procédés, ainsi que par sa science éclairée et pratique. Membre du Conseil des Etats et du Conseil national pendant quelques législatures, ses connaissances solides et variées y furent souvent précieuses. Mais c'est surtout comme directeur de l'Ecole vétérinaire de Zurich qu'il s'était acquis une grande réputation et avait formé de brillants disciples de diverses nations de l'Europe. Agé de 56 ans seulement, vigoureux de corps et d'esprit, on espérait que pendant de longues années encore il pourrait vouer au pays et à l'armée les trésors de son activité. Deux attaques d'apoplexie à quelques mois de distance en décidèrent autrement et viennent de creuser dans les hauts rangs de notre hiérarchie militaire un vide qui ne sera pas facile à combler.

Les obsèques du colonel Zangger, qui ont eu lieu vendredi dernier, 10 courant, ont été imposantes. Le cortège réunissait, outre une escorte d'honneur, une foule de citoyens et de militaires attristés, dont bon nombre étaient venus de loin pour rendre les derniers hommages au regretté défunt.

Des paroles éloquentes ont été prononcées sur la tombe par M. le conseiller national zuricois Bleuler-Hausheer, par M. le colonel divisionnaire Künzli et par M. le vétérinaire Meyer.

Les journaux italiens nous arrivent encadrés de noir. Un double deuil vient en effet de frapper ce pays par la mort de M. Lanza, un des grands ministres des dernières années, et du général Medici, l'une des plus nobles illustrations de l'armée italienne.

Né en 1817, à Milan, Medici consacra sa vie, comme beaucoup de citoyens d'élite de cette époque, à l'affranchissement de sa patrie opprimée.

Fugitif après les événements de 1831, il rejoignit ses amis de la jeune Italie qui se préparaient, en Portugal et en Espagne, aux luttes de la mère-patrie. Il s'enrôla dans la légion des chasseurs d'Oporto, où servaient alors Fanti et Cialdini comme lieutenants, et pendant 5 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1840, il prit part aux campagnes de la Catalogne, de Valence, de l'Aragon, gagnant à l'affaire de Torreblanca en 1836, la croix d'Isabelle II. A la paix qui amena le licenciement de son corps, il prit son congé comme sergent et passa en Amérique, à Montvidéo, où il fut, soit dans le commerce, soit dans diverses prises d'armes, le compagnon de Garibaldi Avec le célèbre partisan, il revint en Italie pour les guerres de 1848, et dès ce moment il figura honorablement sur tous ces nombreux champs de bataille où se formèrent et où finalement triomphèrent les héros de l'indépendance italienne.

Que ce soit contre les Autrichiens en Lombardie, dans le Tyrol, dans l'Italie centrale, ou contre les Français à Rome, ou contre les Bourbons en Sicile et à Naples, on le trouve toujours au premier rang parmi les plus braves et les plus tenaces combattants.

A Rome, en défendant contre les troupes d'Oudinot la position du Vascello, qui couvrait la porte Saint-Pancrace, il fut remarquable de vigueur, même étant blessé. Cette belle défense lui valut une médaille d'or de la part du triumvirat romain, à laquelle s'ajouta plus tard, en 1877, le titre de marquis de Vascello, par le roi Victor-Emmanuel.

Dans la campagne de 1860 il s'illustra à l'affaire de Milazzo et dans le commandement de la position de Saint-Angelo, sur le Volturne.

Passé en 1861 dans l'armée italienne avec le grade de major-général, il reçut d'importants commandements en Sicile et à Parme, puis, pour la campagne de 1866, la 15e division, qui opéra dans le Trentin. S'il n'obtint pas de très grands succès dans cette région montagneuse et difficile, il y fit au moins fort bonne contenance, et aurait pesé d'un grand poids sur la reprise de la campagne. Cette reprise, comme on le sait, n'eut pas besoin de se produire. La Vénitie était gagnée.

Appelé à siéger au Parlement, comme député de Florence, d'Imola, de Bologne, Medici s'y fit estimer. Il devint sénateur en 1870 et, en 1874, 1er adjudant du roi Victor-Emmanuel, haute dignité et poste de confiance dans lequel il fut confirmé par le roi actuel. Les honneurs qui le couvraient ne l'empêchèrent pas de rester simple dans ses goûts et fort attaché à ses anciens frères d'armes. Il servait comme

de lien entre le trône populaire de l'Italie renouvelée et les vaillants républicains garibaldiens qui ont eu une si large part dans cette grandiose restauration patriotique ; il réussit, en plusieurs circonstances critiques, à être utile aux uns autant qu'aux autres, par les sûres qualités de son cœur et de son esprit.

On ne peut mieux résumer son éloge qu'en disant, avec le *Diritto*, qu'il eut de chauds amis dans tous les rangs des plus illustres italiens et qu'il suffit d'en citer deux : Victor-Emmanuel et Garibaldi.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

CONFÉDÉRATION SUISSE

Le nouveau règlement général de service. — L'édition allemande du règlement général de service mis en harmonie avec l'organisation militaire de 1874 vient de sortir de presse. Elle comprend le *service intérieur* et le *service de garde*. On y a inséré en italiques les changements rendus indispensables par le nouvel ordre de choses, mais le travail de révision ne s'est pas borné à ces détails. On a profité de l'occasion qui se présentait pour introduire dans le règlement un assez grand nombre de prescriptions nouvelles que certaines armes avaient du reste déjà mises en pratique dans ces derniers temps. C'est ainsi que le chapitre des *honneurs à rendre* a subi des remaniements notables. Une adjonction à l'article 11 prescrit entre autres que dans les casernes et dans le quartier on ne salue un supérieur qu'une fois dans la journée, lors de la première rencontre. — A propos des logements de la troupe, il est posé en principe que les sous-officiers logent à part. Quelques changements sont apportés dans le service journalier, la tenue, les rapports, le choix des domestiques. D'après l'article 94, les appels sur le terrain se feront dorénavant par compagnie, sans sonnerie des trompettes, et chacune pour son compte. — Enfin le chapitre des *malades* et du service sanitaire en général a été remanié de fond en comble et considérablement augmenté.

Quant au service de garde, on n'y a apporté que des modifications insignifiantes.

Espérons qu'il ne s'écoulera pas un trop long délai avant que cette édition allemande soit traduite et distribuée aux troupes de la Suisse romande.

Opinion d'un journal étranger sur notre Service en campagne. — Un journal militaire autrichien que dirigent un certain nombre d'officiers supérieurs de l'armée impériale et royale (*Organ der militärwissenschaftlichen Vereine.* Bücheranzeiger. Band XXIV, 1882), s'exprime dans les termes les plus élogieux au sujet de la nouvelle *Instruction sur le service des troupes suisses en campagne*, introduite depuis deux ans dans notre armée.

Le journal autrichien signale ce manuel comme un des meilleurs qui aient été écrits en ces derniers temps sur cette matière difficile. Il considère « l'Introduction » qui précédait l'édition de 1879 et qu'on a malheureusement supprimée dans la seconde édition comme particulièrement réus-